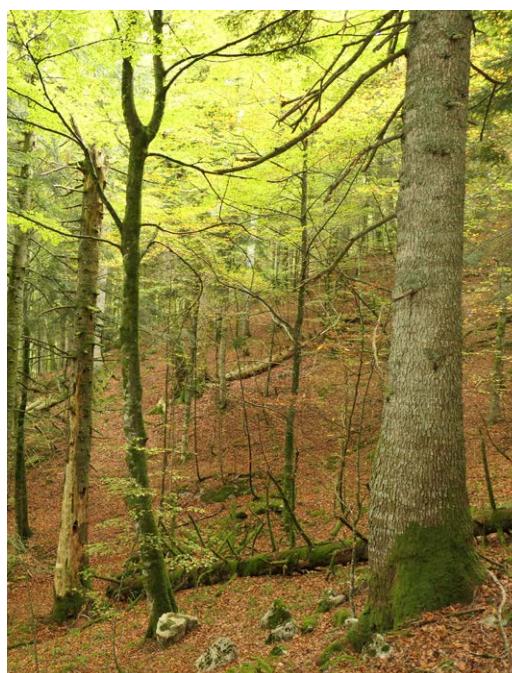


APPEL

pour un renforcement des référentiels de certification des forêts en France

Les Organisations Non-Gouvernementales engagées dans la conservation des forêts signataires de cet appel, tout en participant pour certaines d'entre elles au processus de révision actuellement en cours de l'un ou des deux référentiels de certification forestière (PEFC et FSC), souhaitent rappeler les thématiques qui leur semblent les plus urgentes à prendre en compte. En y répondant de façon claire, engageante et pragmatique, les certifications forestières démontreraient leur capacité à répondre, à la hauteur des enjeux, aux crises climatique et de la biodiversité ainsi qu'aux inquiétudes de la société en matière d'avenir des forêts.



En préambule, nos ONG souhaitent rappeler deux points :

- la vision forestière de nos ONG ne se limite pas à la question de la certification forestière, outil de marché et de la gestion forestière productive. Le lecteur intéressé pourra découvrir les multiples autres facettes de la réflexion et les propositions de nos ONG, consignées notamment dans le rapport [« Forêts françaises en crise. Nature, Climat, Société. Analyse et propositions des ONG de conservation de la nature »](#) ;
- les exigences incluses dans les certifications de la gestion durable des forêts doivent, par essence, promouvoir des pratiques ne se limitant pas au respect de la réglementation en vigueur ou aux pratiques courantes moyennes mais, au contraire, deviennent vraiment utiles quand elles reflètent et valorisent l'engagement dans les meilleures pratiques.



POUR UNE FILIÈRE FORÊT-BOIS CERTIFIÉE PLEINEMENT ENGAGÉE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

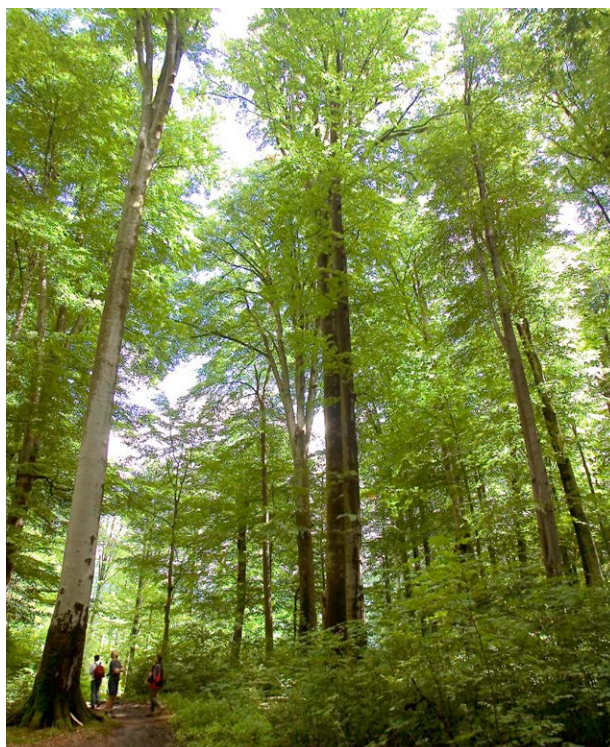
La filière forêt-bois française doit être consciente de ses trois contributions, possibles et d'importance égale, à la lutte engagée par la nation contre le changement climatique :

- **via l'adaptation des modes de gestion sylvicole et d'exploitation** de façon à maximiser l'atténuation immédiate et d'ici à 2050, par la réduction de la dette carbone des pratiques ;
- **via l'augmentation progressive de la résilience des forêts actuelles**, une réflexion prudente et innovante des sylvicultures pratiquées et l'engagement de leur adaptation aux climats de 2070 dans les forêts façonnées dès aujourd'hui ;
- **via la valorisation d'une hiérarchisation des usages du bois**, privilégiant ceux qui augmentent la séquestration à long terme du carbone dans les produits bois.

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DES FORÊTS

Cela passe par une amélioration du contenu des documents de gestion durable exigés par les référentiels de certification, pour qu'ils comprennent systématiquement un volet opérationnel sur la prise en compte du changement climatique et de la biodiversité, en particulier :

- **en établissant un diagnostic de vulnérabilité des espaces forestiers** prenant en compte l'historique des impacts des pratiques ;
- **en proposant un plan d'adaptation au changement climatique** reposant au maximum sur des solutions fondées sur la nature ;
- **en s'appuyant sur les meilleures connaissances disponibles** et en aidant le cas échéant le développement d'outils d'aide à la décision lorsqu'ils manquent pour répondre aux enjeux de la biodiversité comme du climat ;
- **en tenant compte des spécificités des territoires** (notamment protégés) et de toute la diversité des acteurs.
- **en émettant des préconisations, des objectifs et indicateurs chiffrés** en cohérence avec la conservation des habitats et des espèces ;



POUR UN USAGE PRIORITAIRE DE LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES, ACCOMPAGNÉ D'UN USAGE PRUDENT DES INTRODUCTIONS D'ARBRES EXOTIQUES

Cela demande :

- **un encadrement des actions de transformation** basé sur la logique éviter, réduire, contribuer, avec une analyse des alternatives, dont la régénération naturelle et l'enrichissement, de leurs impacts et des gains pour l'écosystème forestier, notamment sur la biodiversité. Comme indiqué plus haut cette réflexion doit se traduire dès l'élaboration ou la révision des documents de gestion et s'accompagner d'une gouvernance adaptée ;
- **une définition explicite, claire et pédagogique de la notion d'espèce exotique** et d'espèce exotique envahissante qui soit fondée sur la science et une documentation des impacts de leur usage sur les écosystèmes ;
- **un encadrement prudent et le suivi scientifique de l'usage des introductions** ou extension des arbres d'espèces exotiques ;
- **l'interdiction de l'introduction ou extension volontaire** des arbres d'espèces envahissantes dans les forêts certifiées ;
- **l'interdiction des actions de transformation** dans les zones à haute valeur écologique et les espaces sous protection forte ;
- **une attention particulière aux impacts de ces transformations sur les sols** et leur capacité de stockage du carbone.



POUR PROGRESSER VERS DES SYLVICULTURES PRODUCTIVES DE BIENS ET SERVICES AU PLUS PROCHE DE LA NATURE

Cela demande :

- **une définition explicite, claire et pédagogique** des notions sylvicoles suivantes : i) coupes rase et forte, en incluant un paramètre temporel et spatial permettant de juger de la taille de la coupe d'un seul tenant ; ii) la conversion ou transformation des forêts naturelles vers des boisements plus artificiels ;
- **un encadrement strict de la pratique des coupes rases** par des seuils ambitieux, ajustés et justifiés et un rapportage transparent sur la performance réelle de la certification en la matière ;
- **un encadrement des conversions** ou transformations de peuplements naturels en plantations et un rapportage transparent sur la performance réelle de la certification en la matière ;
- **une interdiction des coupes rases et des conversions** ou transformations dans les forêts présentant une haute valeur pour la biodiversité, la qualité des eaux ou le paysage ;
- **une promotion des sylvicultures** permettant notamment de conserver les qualités clés de l'écosystème forestier (diversité, continuité, maturité) comme c'est le plus souvent le cas des régimes de la futaie régulière de gros bois, du taillis-sous-futaie, de la futaie continue irrégulière proche de la nature ou de la libre évolution.

POUR SORTIR DE LA CHIMIE DE SYNTHÈSE ET VALORISER UNE PRODUCTION FORESTIÈRE FRANÇAISE 100 % BIO

Malgré des faibles usages, ce sujet présente un enjeu de clarté pour le grand public consommateur de produits forestiers. Instaurer un principe de non utilisation de la chimie de synthèse dans le domaine forestier en France est un des marqueurs compréhensibles par le grand public.

Par ailleurs, la gestion forestière gagne à se fonder sur les processus gouvernant le maintien ou l'accroissement continu de la fertilité et la santé dans l'écosystème forestier naturel, c'est-à-dire :

- **en gérant les cycles naturels des nutriments forestiers ;**
- **en s'appuyant sur une approche préventive des ravageurs** fondée sur l'accroissement de la diversité des peuplements ;
- **en luttant le cas échéant par des méthodes biologiques ou mécaniques** contre les ravageurs ou adventices.

L'usage des produits actifs compatibles avec la mention « utilisables en agriculture biologique » reste compatible avec l'exigence précédente.

POUR MÉNAGER LE CAPITAL NATUREL DÉCISIF QUE REPRÉSENTE UN SOL FORESTIER EN BONNE SANTÉ

Cela demande :

- **des efforts significatifs pour garantir le moindre impact de l'exploitation du bois** et le ménagement des sols forestiers, facteur clé de résilience, notamment par l'évolution de la mécanisation (tracteurs à pneus basse pression, câble, matériel de billonnage et transport par petits porteurs) et une revalorisation des métiers des ETF qu'il faut accompagner dans la transition écologique ;
- **une définition explicite, claire et pédagogique de la notion d'ancienneté** du fonctionnement forestier des sols (aussi associé au vocable de forêt ancienne) et des conséquences pour les pratiques sylvicoles ;
- **un encadrement clair des pratiques ayant un impact sur les sols** (exportation des rémanents, labour, engrais et amendements, drainages, circulation des engins motorisés et cloisonnements) ;
- **une interdiction des dessouchages** et de l'exportation d'arbres entiers et le maintien dans l'espace forestier des rémanents de moins de 7 cm de diamètre.



© P. Hirbec

POUR ACTUALISER LES OUTILS DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EN FORÊT

Cela demande :

- **de définir clairement les forêts présentant une haute valeur** pour la biodiversité ou le paysage qui exigent une gestion différenciée (espaces de protection forte, zone Natura 2000, ZNIEFF de type 1, vieilles forêts reliques, sites classés ou liés à des points de vue et éléments du patrimoine architectural ou naturel remarquables...);
- **de favoriser la restauration**, dans la matrice de forêts productives, d'une trame de vieux bois comprenant des arbres-habitats et des îlots de vieux bois en libre évolution, en nombre suffisant pour répondre aux besoins de la biodiversité forestière dépendant de ces stades (soit 25 % des espèces forestières). Les préconisations seront variables selon les espèces cibles ou bien génériques en l'absence d'information (> 5/ha et > 3 % d'îlots de vieux bois dans le cas général, et > 10/ha et > 5 % d'îlots de vieux bois dans les zones exploitées des forêts à haute valeur pour la biodiversité). Le référentiel garantira leur libre évolution choisie de façon pérenne ;
- **de protéger toutes les vieilles forêts reliques**, en conformité avec les engagements de la motion 125 votée lors du dernier Congrès mondial de la nature de l'UICN et de la Stratégie européenne sur la biodiversité ;
- **de susciter ou promouvoir une mobilisation du forestier certifié** sur ce sujet complexe pour le non spécialiste, mettant à sa disposition des outils pratiques et en lui permettant d'accéder aux formations nécessaires à répondre à l'enjeu.

Les Organisations Non-Gouvernementales engagées dans la conservation des forêts signataires de cet appel jugeront en 2023 de la valeur ajoutée des deux référentiels révisés au regard de la satisfaction relative de ces différents points.



HUMANITÉ & BIODIVERSITÉ

Bernard Chevassus-Au-Louis, Président
Michel Badré, administrateur
Nathalie Jaupart-Chourrout, administratrice
Patrice Hirbec, administrateur
<http://www.humanite-biodiversite.fr>



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Jean-David Abel, pilote du directoire du réseau Biodiversité
Christophe Chauvin, pilote du directoire du réseau "Forêt"
<https://www.fne.asso.fr>



LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

Yves Muller, administrateur
Cédric Marteau, directeur du Pôle Protection de la Nature
<https://www.lpo.fr>



COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

Sébastien Moncorps, directeur
<https://uicn.fr>



RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

Charlotte Meunier, présidente
Emmanuel Michau, administrateur
Flavien Chantreau, chargé de projet "Forêts"
<http://www.reserves-naturelles.org/>



FONDATION WWF

Daniel Vallauri, responsable du programme sur les forêts
Julie Marsaud, chargée du plaidoyer "Forêts"
<http://www.wwf.fr>